



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Plan national — covoiturage du quotidien

1 an après





Les collectivités territoriales sont les artisans de la transition écologique dans les territoires. Elles le démontrent quotidiennement par leurs projets en particulier en se saisissant d'un enjeu comme celui du covoiturage. Il y a 5 ans, cette politique publique n'existait tout simplement pas. En 2023, près de 300 collectivités ont déposé une demande de cofinancement d'un projet de covoiturage sur son territoire. Le Fonds vert a permis d'offrir à ces collectivités le soutien financier permettant pour les territoires pionniers de conforter leur action dans ce domaine ou encore pour certaines de se saisir pleinement de cet enjeu. En 2024, la mesure covoiturage du Fonds vert est reconduite afin de continuer à **accompagner de nouveaux projets en faveur du covoiturage** sur l'ensemble du territoire. La diversité des projets soutenus par le Fonds vert montre que tous les territoires ont la capacité d'agir. Le potentiel de ce levier est encore loin d'être entièrement exploité. Les projets montrent en effet que cette solution a toute sa pertinence pour répondre aux enjeux de mobilité pour accompagner le déploiement des ZFE-m, en particulier pour les territoires périurbains ou encore dans les territoires ruraux où la densité ne permet pas de toujours déployer des transports collectifs.

Christophe Béchu
ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires



Moins consommer d'énergie en matière de mobilité passe aussi par un plus grand recours au covoiturage. Changer ses habitudes en planifiant ses trajets et en voyageant à plusieurs dans la durée est un immense défi. À travers le bonus de 100 €, nous donnons donc un coup de pouce à l'ensemble des conducteurs qui hésitent encore à se lancer dans le covoiturage quotidien. **En 2023, plus de 200000 nouveaux conducteurs l'ont fait.** Nous devons continuer sur cette lancée.

Agnès Pannier-Runacher
ministre de la Transition énergétique



Nous voulons bouger plus en polluant moins. Pour répondre à l'impératif de la transition écologique tout en préservant la cohésion sociale, nous devons adapter notre manière de nous déplacer au quotidien, notamment pour les trajets les plus courts. Dans ce cadre, **le covoiturage est un atout indispensable** et une pratique qui doit être accentuée. Nous allons dans le bon sens. Depuis le lancement du plan covoiturage l'an dernier, le nombre de trajets covoiturés quotidiennement a été multiplié par deux et 200 000 conducteurs supplémentaires ont adhéré au dispositif de prime covoiturage de 100 euros mis en place par le Gouvernement. Pour poursuivre sur cette lancée, la prime sur les trajets courte distance sera reconduite en 2024.

Clément Beaune
ministre délégué chargé des Transports



La dynamique du covoiturage du quotidien est en route partout sur le territoire

Une pratique qui progresse fortement depuis le lancement du plan national

Les plateformes numériques de covoiturage du quotidien permettent de mettre en lien les conducteurs et les passagers et d'accélérer une pratique historiquement informelle. En un an, l'utilisation de ces applications a très fortement progressé.

D'ici fin 2023, plus de 200 000 conducteurs¹ se seront lancés dans le covoiturage quotidien dans le cadre du bonus covoiturage de 100 € de l'État, versé directement par leur application.

Le nombre de trajets covoiturés sur des plateformes a ainsi été **multiplié par deux entre 2022 et 2023** grâce au plan national covoiturage.

Le covoiturage du quotidien

Avant le plan national Covoiturage

20 000 trajets quotidiens.

105 tonnes de CO₂ évitées quotidiennement.

1 an après le lancement du plan national Covoiturage

40 000 trajets quotidiens.

x2

210 tonnes de CO₂ évitées quotidiennement.

1. Estimation réalisée à partir des données disponibles au 01/12/2023

Le plan national covoiturage du quotidien s'est donné comme objectif de mieux communiquer auprès du grand public.

L'État a ainsi déployé **2 campagnes nationales de communication** en 2023 notamment via la diffusion d'un spot radio à 6 millions d'auditeurs, quotidiennement pendant les deux premières semaines d'avril sur 181 radios et webradios émettant sur 662 fréquences, dont 5 antennes nationales.

Le covoiturage apparaît également comme un levier d'action pour des acteurs de plus en plus nombreux, au premier rang desquels **les employeurs**.

Les déplacements domicile-travail sont en effet une cible pour le covoiturage car en dépit de déplacements réguliers, ces trajets se font majoritairement seul au volant. Le plan national covoiturage a permis de mobiliser les employeurs : le Gouvernement a lancé il y a 6 mois une **charte d'engagement en faveur du covoiturage des salariés**. (<https://employeurs-procovoiturage.ademe.fr>)

C'est ainsi **33 entreprises signataires aujourd'hui couvrant 1040000 salariés** qui se sont engagés pour mettre en place le covoiturage au sein de leur entreprises.

Pour s'engager :
employeurs.covoiturage@ademe.fr

Les entreprises signataires

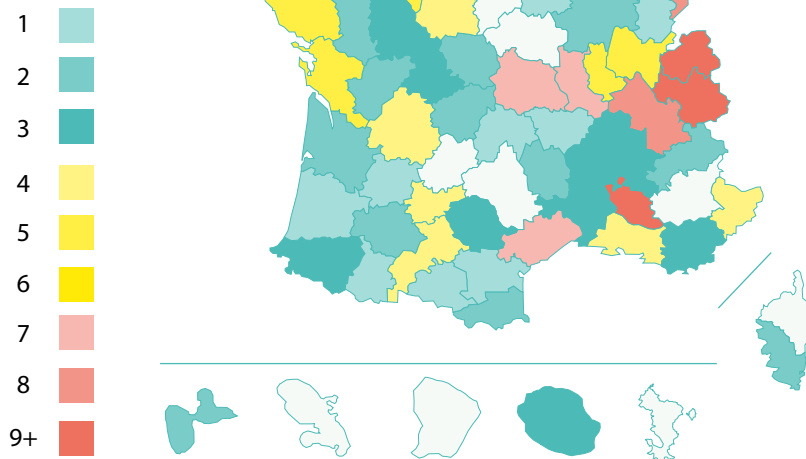
Ademe 1000 collaborateurs	Leroy Merlin 28000 collaborateurs	GA Smart Building 830 collaborateurs	Chantiers Peupins 30 collaborateurs
Carrefour 330000 collaborateurs	Norauto France 6500 collaborateurs	Longchamp 900 collaborateurs	Groupe Pichet 1300 collaborateurs
Auchan 58000 collaborateurs	VIA ID 20 collaborateurs	Groupama Loire Bretagne 2300 collaborateurs	CHU Grenoble 11000 collaborateurs
Les Mousquetaires 150000 collaborateurs	Electro Dépôt 1900 collaborateurs	Matmut 6500 collaborateurs	IN Groupe 600 collaborateurs
La Poste 250000 collaborateurs	Capgemini 38500 collaborateurs	SERFIM T.I.C 200 collaborateurs	Ramsay Santé Pôle Toulouse 2500 collaborateurs
EDF 64000 collaborateurs	Ekodev 75 collaborateurs	Pays d'Iroise Communauté 200 collaborateurs	FATEC Group 196 collaborateurs
Onet 49000 collaborateurs	Utopies 69 collaborateurs	Les Ateliers du Bocage 220 collaborateurs	April 1660 collaborateurs
Mobivia 50 collaborateurs	Kiabi 1000 collaborateurs	Pays Rhéna 32 collaborateurs	ST Microelectronics 12000 collaborateurs
	GSF 41000 collaborateurs		

Le plan covoiturage se déploie sur l'ensemble du territoire

Le plan national a permis **d'accélérer et de faire émerger de nombreux projets dans les territoires** par le soutien financier de l'État via le Fonds vert.

Les projets soutenus démontrent la diversité de l'action locale et des leviers mobilisables : lignes de covoiturage, voies réservées, aires de covoiturage, animation auprès des entreprises, incitations financières, nouveaux services,...

Cette mobilisation de territoires pionniers a aussi montré que des plus petites communes aux métropoles, toute collectivité peut agir à son niveau.



Nombre de projets en faveur du covoiturage déposés par des collectivités dans le cadre du fonds vert en 2023

Le fonds vert en chiffres

(au 1^{er} décembre 2023)

229 projets acceptés

26,5 M€ de subvention

INFRASTRUCTURES COFINANCÉES

21 lignes de covoiturage

8 arrêts d'auto-stop

93 aires de covoiturage

SERVICES FINANCÉS

81 campagnes d'incitation financière

13 campagnes de communication

7 plateformes de mises en relation

23 études

Illustrations des projets soutenus

2 lignes de covoiturage dans la communauté de communes de la vallée de Thônes

Ce projet a obtenu le soutien du Fonds vert, grâce auquel une étude et les frais d'infrastructures et de fonctionnement de deux nouvelles lignes de covoiturage ont pu être financés. La mise en fonctionnement de 30 kilomètres de lignes est prévue pour 2024.

Une campagne d'animation interentreprise dans l'Arc jurassien

Le dispositif covoiturage soutenu par le Fonds vert de l'Arc jurassien associe désormais 18 partenaires suisses et français. 162 entreprises réparties sur l'ensemble de l'Arc jurassien – représentant 38 400 collaborateurs – ont pris part au dispositif. En quelques années la part modale du covoiturage a doublé au sein de ces entreprises.

La politique de soutien au covoiturage passe également par la mise en place de voies réservées pour favoriser l'augmentation de l'occupation des véhicules et développer l'usage des transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de mobilité et diminuer les impacts environnementaux de la circulation routière.

Des voies réservées aux véhicules de transport collectif (VRTC) et des voies réservées aux véhicules transportant plusieurs occupants, aux taxis et aux véhicules de transports collectifs (VR2+) ont été réalisées sur les axes structurants des métropoles par l'État et les collectivités territoriales (Île-de-France, Marseille, Rennes, Nantes, Lille, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg,...).

Fin 2023, environ 115 km de voies réservées sont en service, dont 64 km en VRTC et 53 km en VR2+. Il est prévu d'ouvrir en 2024 de nouvelles voies réservées pour les Jeux olympiques, ainsi que 8 km de VR2+ au sud de Lyon sur l'autoroute A7.

Afin d'améliorer le niveau de service offert aux usagers de ces voies, il est prévu d'implanter 8 équipements de constatation automatique des infractions en 2024, qui contrôleront leur usage par les seuls véhicules autorisés à y circuler.

En 2024, le plan national covoiturage du quotidien se poursuit et se renforce

Les trois mesures de soutien financier dans le cadre du plan national covoiturage du quotidien annoncées en 2023 sont reconduites en 2024.

La prime de 100 € pour les nouveaux conducteurs est prolongée d'un an.

La construction d'un maillage de covoitureurs réguliers sur l'ensemble du territoire est en cours. **Afin de poursuivre la dynamique, le bonus de 100 € pour les nouveaux conducteurs est prolongé en 2024 pour les trajets du quotidien.**

Le soutien financier de l'État pour soutenir les collectivités est renforcé.

En 2023, le soutien de l'État, via la mesure covoiturage du Fonds vert, a permis d'ancrer le covoiturage comme une politique publique incontournable des autorités organisatrices de la mobilité. **Plus de 200 projets en faveur du covoiturage portés par 181 collectivités** ont été

financés sur l'ensemble du territoire. **Afin de poursuivre et d'accélérer ces politiques locales, ce soutien est reconduit en 2024 en ciblant un large panel d'actions notamment les infrastructures qui favorisent le covoiturage.**

Les campagnes d'incitation financière 1 € collectivité / 1 € État se poursuivent

Afin de rendre la pratique du covoiturage du quotidien attractive, l'ensemble des collectivités qui mettent en place une campagne d'incitation financière bénéficieront à nouveau en 2024 de **1 € de l'État pour chaque euro investi.**

Les autres mesures du plan s'amplifient également.

Première mesure du plan national, la sensibilisation du grand public s'inscrit dans la durée avec une **nouvelle campagne de communication** prévue en 2024.

L'État renforce l'accompagnement de ses agents :

- dans le cadre de la stratégie de décarbonation de l'État, dont l'objectif est de diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre de l'État d'ici 2050, des mesures pour améliorer la mobilité domicile-travail et des actions de covoiturage sont mises en place pour encourager les agents à décarboner leurs déplacements domicile-travail (transports collectifs, forfait mobilités durables, covoiturage) et promouvoir des solutions de covoiturage domicile-travail ;
- des expérimentations seront engagées en 2024 par plusieurs cités administratives afin de faciliter et inciter les agents à covoiturer.

L'accompagnement des employeurs change d'échelle : cible importante du plan (mesure 3), l'accompagnement des employeurs se structure et se renforce avec :

- un objectif d'engagement des entreprises en faveur du covoiturage : **100 entreprises signataires et 3 millions de salariés d'ici 2024** ;
- le lancement par l'Ademe d'une communauté d'employeurs dès janvier 2024 qui s'accompagnera de la refonte du site employeursprocovoiturage.ademe.fr ;

- le baromètre annuel du FMD (employeurs privés et publics) permettra de mesurer l'évolution de la pratique.

La promotion du covoiturage pendant les grands événements sportifs et culturels s'accélère.

- Plus de 80 organisateurs d'événements sportifs ont mis en place des actions de promotion du covoiturage, comme la Coupe du monde de rugby 2023, les 24 heures du Mans, la Fédération française de football, ou encore des clubs comme le Stade rennais. C'est ainsi **plus de 30 000 personnes qui ont effectué au moins un covoiturage à l'occasion d'un événement sportif**. Ces actions se poursuivent pour couvrir l'ensemble des événements sportifs.
- Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, l'État promeut le covoiturage pour les déplacements des usagers du quotidien pendant la période de compétition. Une campagne de communication spécifique sera menée à partir de fin janvier.
- Dans le secteur culturel, la majorité des grands festivals et théâtres ont un partenariat de covoiturage. L'objectif du plan est que tous les organisateurs d'événements culturels (festivals, concerts, foires, salons...) puissent bénéficier de leur propre solution de covoiturage.

SOUTIEN À L'INNOVATION

Innovier pour faire bouger les usages

L'État soutient l'innovation en matière d'usage partagé de la voiture, notamment :

- Le projet Trapeze (transport routier autonome partagé express zéro émission) est lauréat du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA4-France 2030). Avec un consortium public-privé (Vinci autoroutes, Nokia Bell Labs, Vinci énergies (via Actemium Paris Transport et ITS mobility, Cerema, Ecov), Trapeze vise à rendre les voies réservées intelligentes, en les articulant avec les services de mobilité et notamment des lignes de covoiturage à haut niveau de service.
Pour mieux comprendre le fonctionnement de Trapeze, découvrez ce concept innovant en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=CPuRtSChSj4>
- Ynstant, opérateur de covoiturage spontané, a bénéficié en 2023 d'un soutien de l'Agence de l'innovation pour les transports via son programme Propulse. L'application mobile de covoiturage instantané s'active juste avant de prendre la voiture, pour prendre des passagers sur le trajet, sans détour. Ce sont 30 000 inscrits, 100 000 trajets proposés et 10 000 covoitages réalisés depuis 6 mois.

De nouveaux outils pour mieux suivre la progression du covoiturage et orienter l'action publique nationale et locale

L'Observatoire national du covoiturage quotidien fait peau neuve

Observatoire.covoiturage.gouv.fr comporte désormais, en plus des tableaux de suivi de l'évolution du covoiturage quotidien, une évaluation du plan covoiturage et le développement des politiques publiques locales en faveur du covoiturage. Cet observatoire sera complété de données relatives au covoiturage réalisé hors plateforme.

- mise en place d'un indice de comptage et de suivi du taux de remplissage des véhicules (nombre d'occupants) par le Cerema. De nombreux points de comptage pourront ainsi être déployés pour couvrir l'ensemble du territoire et permettre un suivi continu des évolutions ;
- partage des données issues des observatoires de collectivités ou d'opérateurs.

De nouveaux outils de mesures

Des enquêtes pour estimer la pratique effective et la qualifier :

- une enquête nationale annuelle portée par le ministère visant à quantifier et suivre l'évolution de la pratique du covoiturage du quotidien des Français révélera ses premiers résultats début 2024 ;
- une étude pilotée par l'Ademe étudiera sur un an les profils des covoitureurs par types : plateformes, auto-stop organisé, longue distance, etc. Elle visera également à identifier des leviers pour engager les non-covoitureurs.



Lutte contre la fraude : des moyens renforcés, une fraude limitée

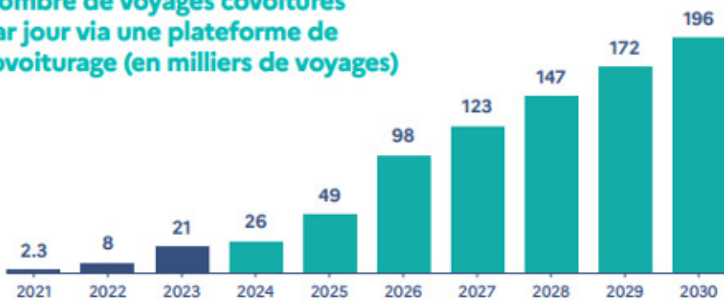
Dans le cadre de la feuille de route lutte contre la fraude lancée en mars 2023, le Registre de preuve de covoiturage, les opérateurs de covoiturage et collectivités ont mené ensemble d'importantes actions notamment en alertant largement sur les risques individuels encourus par les fraudeurs. La plupart des collectivités imposent désormais des conditions renforcées afin de pouvoir bénéficier d'incitations financières. Les opérateurs ont par ailleurs renforcé leurs dispositifs de contrôle. D'autre part, le Registre de preuve de covoiturage a développé de nouveaux outils de détection de comportement de fraudeurs permettant de remédier aux cas identifiés en lien avec les opérateurs. Les actions de lutte contre la fraude se poursuivent à tous les niveaux en 2024.

Le covoiturage, un levier essentiel dans la planification écologique

Partager plus de trajets en voiture figure aujourd’hui comme un levier principal d’action dans le cadre de la planification écologique. 3 millions de tonnes de CO₂ annuels doivent être évitées en 2030, afin d’atteindre les objectifs de

l’Accord de Paris à la COP21. C’est près de 1 % des émissions de GES annuelles de la France que la pratique du covoiturage courte distance doit permettre d’accélérer. Ce levier devra faire l’objet d’une déclinaison par les territoires en objectifs, actions et suivi dans le cadre des travaux des COP régionales début 2024.

Nombre de voyages covoiturés par jour via une plateforme de covoiturage (en milliers de voyages)



MIEUX SE DÉPLACER

OBJECTIF
-36
Mt eqCO₂

- 11 Voitures électriques

- 5 Report modal

- 3 Covoiturage

- 3 Sobriété

- 3 Véhicules particuliers sobres et légers

-3 Bio-carburants

- 3 Efficacité énergétique des aéronefs

- 2 Carburants d'aviation durables

- 1 Bus et carburant

CONTACTS PRESSE

**Service presse
de Christophe Béchu,**
ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires
01 40 81 78 31
[communication.mtecto@
ecologie-territoires.gouv.fr](mailto:communication.mtecto@ecologie-territoires.gouv.fr)

**Service presse
d'Agnès Pannier-Runacher,**
ministre de la Transition
énergétique
07 86 30 33 01
[presse.mte@climat-energie.
gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

**Service presse
de Clément Beaune,**
ministre délégué chargé
des Transports
01 40 81 12 28
[presse.mt@transports.gouv.
fr](mailto:presse.mt@transports.gouv.fr)